



Marchandise défectueuse, qui doit payer pour les frais annexes?

Par **sweety_nini**, le **18/10/2011** à **13:10**

Bonjour,
Je fais depuis quelques années du modélisme (voiture thermique). Il y a peu je me suis acheté une nouvelle radio (commande) qui a très bien fonctionné durant un mois. Mais ensuite, les servos de la voiture grillaient au bout de quelques minutes. Je me suis présenté au magasin qui m'a affirmé que le problème ne venait pas de la commande et j'ai donc acheté plusieurs servos en vain (25e pièce).
Puis, ma voiture n'a plus du tout répondu à la commande ce qui a engendré la casse du moteur.
J'ai demandé au vendeur de renvoyer la radio au fournisseur pour SAV et celui-ci vient de confirmer la panne. Le problème était donc bien lié à celle-ci comme je le pensais.
On va me renvoyer une radio neuve mais qu'en est-il des pièces et moteur qui ont cassés à cause de cette défaillance? Suis-je en droit de réclamer quelque chose?
Quel recours puis-je avoir?
Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **18/10/2011** à **15:14**

Vous pouvez toujours demander mais en cas de refus, vous devrez prouver via une expertise la responsabilité de ce défaut

Par **sweety_nini**, le **19/10/2011** à **10:27**

ça ne devrait pas être compliqué puisque le SAV a bien confirmé le défaut.